



Saint-Astier

PERMISSION DE VOIRIE
Manifestations : N° 2019- 150
Le Maire de la Ville de SAINT-ASTIER
Nature de l'autorisation : occupation du domaine public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté préfectoral du 23 février 1965 portant règlement sur la conservation et la surveillance de la voirie communale

VU la loi modifiée N° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU l'ordonnance N° 59.115 du 7 janvier 1959

VU le décret modifié N° 64.262 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques aux alignements à la conservation et à la surveillance des voies communales

VU l'organisation de spectacles au centre culturel la Fabrique rue Amiral Courbet

Considérant la nécessité afin d'assurer dans les meilleures conditions de sécurité l'accueil du public lors de ces spectacles, de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules

ARRETE:

Article 1^{er} : En raison de l'organisation des spectacles cités ci-après au centre culturel la Fabrique, rue Amiral Courbet ; la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits portion de rue Amiral Courbet à partir du bâtiment du centre culturel jusqu'à son intersection avec la rue Jules Ferry :

- **A partir de 19h00 jusqu'à minuit les jours suivants :**

- vendredi 4 octobre 2019 : spectacle « Kaz Hawkins » à 20 h 30
- Mardi 8 octobre 2019 : spectacle « Mademoiselle Molière » à 20 h 30
- vendredi 25 octobre 2019 : spectacle « Le jour où j'ai appris que j'étais juif » à 20 h 30
- samedi 9 novembre 2019 : spectacle « 17 Hippiés » à 20h30
- vendredi 15 novembre 2019 : spectacle « Et si on ne se mentait plus » à 20 h 30
- mercredi 27 novembre 2019 : spectacle « Tété » à 20 h 30
- vendredi 13 décembre 2019 : spectacle « Black Boy » à 20 h 30
- samedi 18 janvier 2020 : spectacle « Tryo » à 20 h 30
- Samedi 8 février 2020 : spectacle « Sherlock Holmes et le mystère de la vallée de Boscombe » à 20 h 30
- vendredi 14 février 2020 : spectacle « Sarah McCoy » à 20 h 30
- samedi 22 février 2020 : spectacle « Greg Zlap » à 20 h 30
- mercredi 11 mars 2020 : spectacle « Thomas Hellman » à 20 h 30
- samedi 9 mai 2020 : spectacle « Chilla » à 20 h 30
- samedi 16 mai 2020 : spectacle « Galaad Moutoz Orchestra » à 20 h 30

A partir de 14 h 00 jusqu'à 18h00 les jours suivants :

- dimanche 26 janvier 2020 : spectacle « Living cartoon Duet à 15 h 00
- dimanche 2 février 2020 : spectacle « Nicolas Peyrac » à 15 h 00

A partir de 18 h 00 jusqu'à minuit :

- vendredi 3 avril et samedi 4 avril 2020 : spectacle « Marmite Bitibak » à 19 h 00



Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue pendant la durée nécessaire et déposée immédiatement après la fin des spectacles par les soins des services municipaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Maire
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'adjoint chargé de la sécurité
- Monsieur l'adjoint chargé de la culture
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de ST ASTIER
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de ST ASTIER
- Madame la Directrice des services techniques
- Monsieur le Directeur du Centre Culturel

Fait à Saint-Astier, le 1^{er} octobre 2019

P/ Madame le Maire

L'Adjoint délégué

B. LEGER.

